

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettres identiques datées du 18 mai 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Aujourd'hui, Israël, la puissante occupante, a franchi une nouvelle étape dans sa campagne militaire meurtrière contre le peuple palestinien, pour la porter à un niveau sans précédent, en utilisant des avions F-16 pour lancer des missiles et des roquettes contre des cibles palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Cette agression criminelle a entraîné la mort d'au moins 10 Palestiniens, et blessé au moins 100 autres Palestiniens, dont beaucoup sont dans un état grave. Ces attaques, perpétrées par les forces d'occupation israéliennes contre des cibles situées dans les villes de Naplouse et de Ramallah, ont également entraîné des destructions et dévasté des bâtiments et des équipements publics, tous situés dans des zones peuplées de civils, mettant en péril la vie de milliers de Palestiniens. Les forces d'occupation israéliennes ont également lancé des missiles à Gaza et à Tulkarim.

Israël prétend que cet acte criminel a été accompli en réponse à l'attaque-suicide qui a eu lieu ce jour, à Netanya, en Israël et qui a entraîné la mort de six Israéliens, outre celle de l'auteur de l'attentat. Cette affirmation israélienne est formulée en dépit du fait que l'Autorité palestinienne a répété clairement sa position à ce sujet, dans une déclaration publiée après l'attentat à la bombe, le condamnant au même titre que toutes les attaques contre les civils, quels qu'ils soient.

Nous condamnons dans les termes les plus fermes cette toute dernière agression israélienne contre le peuple palestinien. Nous appelons la communauté internationale à faire de même et à prendre les mesures voulues pour empêcher qu'Israël ne commette de nouveaux crimes de guerre et de nouvelles atrocités contre le peuple palestinien sous occupation israélienne.

Rappelant à votre attention mes lettres antérieures sur ce sujet grave, datées du 29 septembre 2000 au 17 mai 2001 (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-

S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; A/ES-10/75-S/2001/352; A/ES-10/76-S/2001/372; A/ES-10/79-S/2001/418; A/ES-10/80-S/2001/432; A/ES-10/81-S/2001/447; A/ES-10/82-S/2001/463; A/ES-10/83-S/2001/471; A/ES-10/84-S/2001/479; A/ES-10/85-S/2001/486 et A/ES-10/86-S/2001/496), j'ai le regret de vous informer que les actes criminels commis ce jour contre le peuple palestinien, portent à 472 le nombre de Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000. Le nom des 10 martyrs tués aujourd'hui, dans cette attaque meurtrière, est donné à l'annexe à la présente lettre, à l'exception d'une des victimes, dont l'identité n'a pas encore été établie.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 18 mai 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces israéliennes d'occupation
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem*
(le vendredi 18 mai 2001)**

Vendredi 18 mai 2001

1. Ismail Abu Rafe'
 2. Rifaat Mahmoud Rabai'ah
 3. Ayman Khalil Ma'arouf
 4. Nassri Nasser Yaqoub
 5. Mu'taz Al-Khatib
 6. Fadi Ahmed Al-Khatib
 7. Ahmed Khaled Al-Khadr
 8. Khaled Eqab Soboh
 9. Wa'el Khadr
 10. Identité non déterminée
-

* Nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces israéliennes d'occupation depuis le 28 septembre 2000 : 472.